



PB/EM – N° 2023/084

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 12 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 22

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CITTADINO

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO
MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD
da PASSANO - BERMOND – EMERY – BENATMANE - SABRAN-LACROIX
GAREL - BAILLY – MOCHET - RANCHIN - ALLARD-BRETON - SANLAVILLE
DIGIER - BARTHELEMY –

Membres absents excusés : Mme TABERLET : pouvoir remis à
Mme MERCIER – Mme MERLE : pouvoir remis à Mme BILLAUD
Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme FAVRE – M. MARCHETTI : pouvoir remis
à Mme SANLAVILLE – M. OUANICH : pouvoir remis à Mme BARTHELEMY
M. JACQUET : pouvoir remis à M. VERD – Mme VERILHAC : pouvoir remis à
Mme FREYER -

Objet : Construction d'un bâtiment médical – Demande de subventions

Dans le cadre de l'accès pour tous à des professionnels de santé et la lutte contre les déserts médicaux, la Commune a inscrit au Budget 2023, le projet de création d'un bâtiment médical dans le centre-bourg.

L'objectif est de permettre à la population d'avoir un accès de proximité à différents professionnels spécialisés et d'attirer une nouvelle génération de praticiens de santé, soucieuse de ne pas s'isoler dans l'exercice de la profession.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 298 000 € HT pour la construction de ce bâtiment.

Dans ce cadre et comme nous le faisons systématiquement pour les projets d'investissement, la Commune souhaite solliciter l'accompagnement financier de différents partenaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE, ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce projet et notamment, celles accordées par la Métropole de Lyon et la Région Auvergne Rhône Alpes, ainsi que par tout autre organisme ou structure privée ou publique.

DIT QUE ces demandes seront formulées auprès de chaque financeur dans la limite du montant maximum attribuable déterminé.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte se rattachant à cette demande.